

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 26 juin 2012 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Richard Tremblay, tous commissaires, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Sylvie Hall, dir. serv. ress. hum., Line Gohier, dir. serv. org. scol., Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin., Line Desgroseilliers, MM. Denis Gallant, dir. serv. tech. inf., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin.

Mmes Nadine Blais, Estelle Labelle et M. Jean Deschênes ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-120626-3731

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2012.

Adopté

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-120626-3732

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2012.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Joanne Bertrand, présidente du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles (SESMI), interpelle le conseil des commissaires relativement à l'abolition du programme Fluppy. Elle dépose deux pétitions en soutien à son intervention.

Mme Karine Lefrançois occupe son siège à 19 h 40.

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents, interpelle le conseil des commissaires relativement à plusieurs sujets, notamment les réunions de préparation du prochain cadre d'organisation scolaire, les compressions budgétaires, la nouvelle école primaire de Terrebonne et elle offre ses meilleurs vœux pour la saison estivale.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-120626-3733

M. Pierre Bertrand, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Motion de félicitations – École Le Carrefour » au point 14.3 de l'ordre du jour;

Mme Karine Lefrançois, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Motion de félicitations – Studio de la Relève » au point 14.4 de l'ordre du jour;

Mme Danielle Laramée, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Motion de félicitations – Gala méritas de la Polyvalente Sainte-Thérèse » au point 14.5 de l'ordre du jour;

Mme Paule Fortier, présidente, demande d'inscrire les sujets : « Motion de félicitations – École de Fontainebleau » et « Motion de félicitations – Soirée « Hommage aux retraités » » aux points 14.6 et 14.7 de l'ordre du jour;

M. Claude Girard, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Motion de félicitations – École secondaire d'Oka » au point 14.8 de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1 Demande d'ajouts d'espace auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – adoption;
 - 5.2 Politique linguistique (ACC-22) – adoption;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1 Achat d'ordinateurs portables dans le cadre de la mesure 50680 *L'école 2.0 : La classe branchée* – adoption;
 - 6.2 Budget initial 2012-2013 – adoption;
 - 6.3 Budget des investissements 2013-2014 – adoption;
 - 6.4 Mesure Maintien des bâtiments (50620) (Sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments) 2012-2013 (pour réalisation des travaux en 2013-2014) – adoption;
 - 6.5 Mesure Maintien des bâtiments (50620) (Sous-mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien) 2012-2013 (pour réalisation des travaux en 2013-2014) – adoption;

- 6.6 Défibrillateurs externes automatisés (DEA) dans les établissements – adoption;
- 7. Acquisition de tableaux numériques interactifs (TNI) dans le cadre de la mesure 50680 *L'école 2.0 : La classe branchée* – adoption;
- 8. Demande d'ajout d'espace auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour un nouveau centre de formation professionnelle bilingue – adoption;
- 9. Construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac :
 - 9.1 Acquisition de terrain – adoption;
 - 9.2 Adjudication de contrat – adoption;
- 10. Construction d'une nouvelle école primaire à Terrebonne :
 - 10.1 Acquisition de terrain – adoption;
 - 10.2 Adjudication de contrat – adoption;
- 11. Rapport sur l'adjudication de contrat par la Direction générale (rés. n° CC-120522-3715) – adoption;
- 12. Adjudication de contrat durant la période estivale – adoption;
- 13. Modification à la composition des conseils d'établissement des écoles et des centres à compter de l'année scolaire 2012-2013 :
 - 13.1 École du Trait-d'Union;
- 14. Motions de félicitations :
 - 14.1 École des Mésanges;
 - 14.2 École Chante-Bois;
 - 14.3 École Le Carrefour;
 - 14.4 Studio de la Relève;
 - 14.5 Gala méritas de la Polyvalente Sainte-Thérèse;
 - 14.6 École de Fontainebleau;
 - 14.7 Soirée « Hommage aux retraités »;
 - 14.8 École secondaire d'Oka;
- 15.1 Comptes rendus de la commission d'étude éducative du 1^{er} mai et du 5 juin 2012;
- 15.2 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 15 mai 2012;
- 15.3 Comptes rendus du comité consultatif de transport du 26 avril et du 14 juin 2012;
- 15.4 Comptes rendus du comité de gouvernance et d'éthique du 5 octobre 2011 et du 29 mai 2012;
- 16.2.1 Rapport du comité de parents du 7 juin 2012;
- 16.4.1 Construction des deux nouvelles écoles primaires;
- 17. Varia;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

DEMANDE D'AJOUTS D'ESPACE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Résolution n° CC-120626-3734

ATTENDU l'introduction en 2009-2010 d'un plan de réduction du nombre d'élèves par classe annoncé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et que celui-ci se poursuivrait jusqu'en 2012-2013;

ATTENDU l'introduction en 2012-2013 de la mesure *a priori* pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA);

ATTENDU les besoins en places-élèves au primaire dans les secteurs de Deux-Montagnes, Mirabel, Pointe-Calumet, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac et Sainte-Marthe-sur-le-Lac au cours des prochaines années;

ATTENDU les développements résidentiels prévus dans les villes de Mirabel, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac et Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport la construction d'une nouvelle école primaire (3-18) à Mirabel, secteur Saint-Augustin;

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport la construction d'une nouvelle école primaire (3-18) à Saint-Joseph-du-Lac;

DE RÉITÉRER la demande d'ajouts d'espace faite antérieurement au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du projet d'ajout d'espace suivant :

- Construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Eustache dans le quartier des Jardins;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux villes de Deux-Montagnes, Mirabel, Pointe-Calumet, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac et Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 664.

Adopté

POLITIQUE LINGUISTIQUE (ACC-22)

Résolution n° CC-120626-3735

ATTENDU que dans le cadre du *Plan pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire*, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande à chaque commission scolaire de se doter d'une politique linguistique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents, des conseils d'établissement, du comité consultatif des services aux EHDAA et des syndicats et des associations (rés. n° CC-120228-3641);

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'ADOPTER la Politique linguistique (ACC-22);

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur de la Politique linguistique (ACC-22) en date du 1^{er} juillet 2012;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 665.

Adopté

ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES DANS LE CADRE DE LA MESURE 50680 L'ÉCOLE 2.0 : LA CLASSE BRANCHÉE

Résolution n° CC-120626-3736

ATTENDU la mesure 50680 *L'école 2.0 : La classe branchée* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) visant l'acquisition d'équipements technologiques pour permettre aux commissions scolaires de doter leurs écoles primaires et secondaires de tableaux numériques interactifs (TNI) et de portables pour les enseignants;

ATTENDU que cette allocation budgétaire de 291 000 \$ permet à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) de faire l'achat d'un minimum de 291 ordinateurs portables destinés aux enseignants afin de rendre leur enseignement interactif;

ATTENDU qu'afin de bénéficier de cette mesure, le MELS oblige la CSSMI de procéder à l'achat des ordinateurs portables par le biais du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU les excellents résultats obtenus par la demande d'escompte supplémentaire (DES) pour 2011-2012 (rés. n° CC-111213-3621);

ATTENDU l'article 7.3.4 de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) permettant à la CSSMI de se joindre à un regroupement d'achat de biens et de services;

ATTENDU la possibilité pour la CSSMI de se joindre à d'autres commissions scolaires de la région Laval-Laurentides-Lanaudière afin de procéder à une demande d'escompte supplémentaire pour l'achat d'ordinateurs portables auprès du CSPQ;

ATTENDU la volonté de la CSSMI d'obtenir des ordinateurs portables à coût moindre et ainsi profiter pleinement des allocations consenties à ce projet;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE MANDATER la Direction générale d'effectuer une demande d'escompte supplémentaire pour l'achat d'environ 291 ordinateurs portables au Centre de services partagés du Québec;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tous les documents afférents et procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes.

Adopté

ACQUISITION DE TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS (TNI) DANS LE CADRE DE LA MESURE 50680 L'ÉCOLE 2.0 : LA CLASSE BRANCHÉE

Résolution n° CC-120626-3737

ATTENDU la mesure 50680 *L'école 2.0 : La classe branchée* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) visant l'acquisition d'équipements technologiques pour permettre aux commissions scolaires de doter leurs écoles primaires et secondaires de tableaux numériques interactifs (TNI) et de portables pour les enseignants;

ATTENDU que l'allocation budgétaire pour les TNI pour l'année scolaire 2012-2013 est de 864 000 \$;

ATTENDU qu'afin de bénéficier de cette mesure, le MELS oblige la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) de procéder à l'achat des TNI par le biais du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU que le CSPQ procédera à un appel d'offres pour ces équipements en partenariat avec le Centre collégial des services regroupés (CCSR);

ATTENDU la volonté de la CSSMI d'obtenir des TNI à coût moindre et ainsi profiter pleinement des allocations consenties à ce projet;

ATTENDU que la demande de résolution du Centre collégial des services regroupés (CCSR) et du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) nous a été acheminée le 21 juin 2012 et que le mandat de participation doit être signé au plus tard le 13 juillet 2012;

ATTENDU l'article 7.3.4 de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) permettant à la CSSMI de se joindre à un regroupement d'achat de biens et de services;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ACCEPTER de participer au regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tous les documents afférents et procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes.

Adopté

BUDGET INITIAL 2012-2013

Résolution n° CC-120626-3738

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2012-2013;

ATTENDU que ce budget prévoit un déficit d'exercice qui n'excède pas le montant maximum de l'appropriation du surplus accumulé autorisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 24 692 376 993 \$, en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2012-2013;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 30,97 ¢ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

ATTENDU les délais entourant l'adoption des règles budgétaires définitives par le gouvernement du Québec;

ATTENDU les nouvelles compressions budgétaires récurrentes de l'ordre de 5,2 M\$ décrétées par le MELS pour l'année financière 2012-2013;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette et de le transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

DE FIXER le taux de la taxe scolaire à 30,97 ¢ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

DE MANDATER la Direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2012-2013 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 666.

POUR (17) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Sandra East, Paule Fortier, Claude Girard, Louis Kemp, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Richard Tremblay.

CONTRE (5) : Michel Arcand, Pierre Bertrand, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette et Johanne Roy.

Adopté

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2013-2014

Résolution n° CC-120626-3739

ATTENDU le budget des investissements pour la période 2013-2014;

ATTENDU le projet de règles budgétaires pour l'année 2013-2014;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADOPTER le budget des investissements pour l'année 2013-2014, lequel comprend des projets d'amélioration, maintien et transformation des bâtiments (AMT), du mobilier, appareillage et outillage (MAO) et l'informatique pour un montant de 5 807 642 \$;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 667.

Adopté

MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS (50620) (SOUS-MESURE 50621 – MAINTIEN DES BÂTIMENTS) 2012-2013 (POUR RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2013-2014)

Résolution n° CC-120626-3740

ATTENDU que les règles budgétaires 2012-2013 des commissions scolaires comprennent une allocation spécifique visant à financer des travaux de réparation ou de réfection de leurs bâtiments, soit la mesure Maintien des bâtiments (50620) (Sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments);

ATTENDU que la Commission scolaire doit présenter ses projets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AUTORISER la Direction générale à présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport les projets identifiés;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 668.

Adopté

MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS (50620) (SOUS-MESURE 50622 – RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN) 2012-2013 (POUR RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2013-2014)

Résolution n° CC-120626-3741

ATTENDU que les règles budgétaires 2012-2013 des commissions scolaires comprennent une allocation spécifique visant à financer des travaux de réparation ou de réfection de leurs bâtiments, soit la mesure Maintien des bâtiments (50620) (Sous-mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien);

ATTENDU que la Commission scolaire doit présenter ses projets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'AUTORISER la Direction générale à présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport les projets identifiés;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 669.

Adopté

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – ACQUISITION DE TERRAIN

Résolution n° CC-120626-3742

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 31 mars 2011, de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU qu'en vertu des orientations gouvernementales, le terrain à cet effet est fourni par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU le site proposé par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

Il est proposé par M. Richard Tremblay

D'ACQUÉRIR de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, à titre gratuit, un emplacement vacant situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, désigné comme étant le lot 4 999 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, d'une superficie totale de 13 812,8 mètres carrés;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit acte de cession au répertoire des présentes sous la cote 670.

Adopté

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-120626-3743

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 31 mars 2011, de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1047 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation du Consortium Grenon Viau Bastien Architectes;

ATTENDU la résolution n° CC-120626-3742 relativement à l'acceptation du terrain;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de construction d'une école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, à l'entrepreneur général Consortium M.R. Canada Itée pour la somme de 8 247 000 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de construction d'une école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À TERREBONNE –
ACQUISITION DE TERRAIN**

Résolution n° CC-120626-3744

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 31 mars 2011, de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Terrebonne;

ATTENDU qu'en vertu des orientations gouvernementales, le terrain à cet effet est fourni par la Ville de Terrebonne;

ATTENDU le site proposé par la Ville de Terrebonne et accepté en principe par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (rés. n° CC-111129-3600);

ATTENDU la promesse de cession de la Ville de Terrebonne en faveur de la Commission scolaire (rés. n° 319-06-2012);

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'ACQUÉRIR de la Ville de Terrebonne, à titre gratuit, un emplacement vacant situé à Terrebonne, désigné comme étant le lot projeté 4 960 338 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie totale de 13 006,4 mètres carrés, le tout selon le certificat d'implantation préparé par Leblanc Croteau inc., arpenteurs-géomètres, et portant la minute 3533;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes, dont notamment la promesse et l'acte de cession;

DE VERSER ledit acte de cession au répertoire des présentes sous la cote 671.

Adopté

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À TERREBONNE –
ADJUDICATION DE CONTRAT**

Résolution n° CC-120626-3745

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 31 mars 2011, de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Terrebonne;

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1053 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de construction d'une nouvelle école primaire à Terrebonne, dont l'ouverture des soumissions est prévue le 11 juillet 2012;

ATTENDU la possibilité de tenir une séance extraordinaire du conseil des commissaires le ou vers le 17 juillet 2012;

ATTENDU l'échéancier de réalisation des travaux et la nécessité d'adjuger le contrat dans les meilleurs délais afin d'assurer la rentrée scolaire des élèves concernés;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'AUTORISER le directeur général, advenant que la séance extraordinaire du conseil des commissaires prévue le ou vers le 17 juillet 2012 n'ait pas lieu, à adjuger le contrat de réalisation des travaux de construction d'une nouvelle école primaire à Terrebonne, au plus bas soumissionnaire conforme, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-120626-3746

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 55.

M. Stéphane Racine quitte son siège à 22 h.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-120626-3747

Il est proposé par M. Daniel Legault

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h 15.

RAPPORT SUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

Résolution n° CC-120626-3748

ATTENDU les crédits budgétaires disponibles dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments) (rés. n° CC-110628-3517);

ATTENDU la résolution n° CC-120522-3715 concernant le mandat à la Direction générale pour l'octroi d'un contrat;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public n° 190AO1045 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux d'enlèvement d'amiante à l'école Val-des-Ormes, dont l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} juin 2012;

ATTENDU la recommandation de Jean-Marc Coursol architecte;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'ENTÉRINER l'adjudication de contrat d'exécution des travaux d'enlèvement d'amiante à l'école Val-des-Ormes à l'entrepreneur général Axiome Construction inc. pour la somme de 293 976,95 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme.

Adopté

Mme Elisa Rietzschel et M. Claude Girard occupent leur siège à 22 h 20.

ADJUDICATION DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CC-120626-3749

ATTENDU la période estivale;

ATTENDU la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'AUTORISER le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur, suivant les disponibilités budgétaires et de faire rapport de ces adjudications à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU TRAIT-D'UNION

Résolution n° CC-120626-3750

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

ATTENDU la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école du Trait-d'Union, telle qu'établie par le conseil des commissaires (SIP-13);

ATTENDU les difficultés récurrentes à combler certains postes au sein du conseil d'établissement;

ATTENDU le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel;

ATTENDU la demande du conseil d'établissement de l'école du Trait-d'Union à l'effet de modifier la composition du conseil d'établissement (rés. n° CÉ-11-12/26);

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école du Trait-d'Union à compter du 1^{er} juillet 2012 :

- Dix membres, dont cinq parents, trois enseignants, un membre du personnel de soutien, et un membre du personnel du service de garde.

Adopté

DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS (DEA) DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Résolution n° CC-120626-3751

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles accueille chaque jour de son calendrier scolaire près de 40 000 élèves et 8 000 employés;

ATTENDU que la chaîne de la survie telle que présentée par la Fondation des maladies du cœur du Québec reconnaît que l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA) est une étape importante de l'intervention reliée à un malaise cardiaque;

ATTENDU qu'il est reconnu que dans le cadre d'une intervention reliée à un problème cardiaque, la rapidité est un facteur de réussite important pour un sauvetage;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de financer l'achat de défibrillateurs externes automatisés (DEA) dans les établissements scolaires du Québec, notamment à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, dont le coût approximatif de 3 000 \$ l'unité, installation comprise.

Adopté

DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT POUR UN NOUVEAU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE BILINGUE

Résolution n° CC-120626-3752

ATTENDU l'objectif commun exprimé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de travailler de concert pour offrir des voies diversifiées reposant sur des passerelles de formation harmonisées;

ATTENDU le besoin de répondre aux nouvelles réalités éducatives et démographiques de la clientèle de la région des Laurentides dans le respect de l'adéquation formation-emploi en concertation avec Emploi-Québec et les CLD de la région des Basses-Laurentides;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles d'augmenter le nombre de jeunes en formation professionnelle;

ATTENDU la volonté de la Table régionale d'éducation interordres d'appuyer la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dans ses demandes de programmes en formation professionnelle;

ATTENDU l'objectif de développer un partenariat continu entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier dans la construction d'un centre de formation professionnelle bilingue;

ATTENDU l'objectif d'optimiser l'utilisation des équipements et des infrastructures municipales et scolaires;

ATTENDU l'expérience acquise suite au succès d'un centre intégré de formation professionnelle et technique au Centre de formation agricole de Mirabel;

ATTENDU la volonté de créer un environnement stimulant à la fine pointe de la technologie, proposant un parcours nouveau et différent, offrant une formation enrichie et une structure souple qui préparent au marché du travail;

ATTENDU les demandes faites par le passé (rés. n^{os} CC-041214-2104, CC-050927-2268, CC-070327-2649, CC-081028-2961, CC-091208-3176, CC-100622-3300 et CC-110628-3519);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER la demande d'un nouveau centre de formation professionnelle bilingue.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE DES MÉSANGES

Résolution n^o CC-120626-3753

ATTENDU la soirée « Portes ouvertes » tenue à l'école des Mésanges le 3 mai 2012;

ATTENDU que la nouvelle formule de type « 5 à 7 » a été populaire auprès des parents venus nombreux, encourager leurs enfants;

ATTENDU que les organisateurs avaient pensé à tout pour faire de cet événement un succès;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADRESSER des félicitations à la direction de l'école des Mésanges ainsi qu'à tout le personnel pour avoir permis à plus de gens de venir visiter l'école.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE LE CARREFOUR

Résolution n^o CC-120626-3754

ATTENDU le spectacle de musique qui a eu lieu à l'école Le Carrefour le 20 juin 2012;

ATTENDU que les élèves ont été mis en valeur par l'organisation de cette soirée musicale;

ATTENDU l'implication de la direction, de l'enseignant spécialiste de musique et de son équipe pour faire de cette soirée une réussite;

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

D'ADRESSER des félicitations à l'enseignant spécialiste de musique, M. Farid Moussalam, pour son énergie, son dynamisme et son grand sens de l'organisation, de même que pour la transmission de l'amour de la musique démontrée lors de ce spectacle.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – STUDIO DE LA RELÈVE

Résolution n° CC-120626-3755

ATTENDU la grande finale du concours « Paroles et musique » qui a eu lieu à la Polyvalente Deux-Montagnes le 31 mai 2012;

ATTENDU que ce spectacle a permis aux membres du Studio de la Relève de mettre en musique les paroles des textes de plusieurs élèves gagnants de nos écoles;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADRESSER des félicitations à M. Christophe Danetz, président et fondateur du Studio de la Relève, et aux 70 finalistes de la grande finale du concours « Paroles et musique ».

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – GALA MÉRITAS DE LA POLYVALENTE STE-THÉRÈSE

Résolution n° CC-120626-3756

ATTENDU le Gala méritas de la Polyvalente Sainte-Thérèse qui a eu lieu le 6 juin 2012;

ATTENDU que c'est sous le thème du festival des couleurs que 200 élèves méritants ont reçu une médaille ou un trophée;

ATTENDU qu'une trentaine de bourses ont été remises et que des élèves ont présenté six prestations différentes devant plus de 700 personnes;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADRESSER des félicitations à la direction de la Polyvalente Sainte-Thérèse ainsi qu'aux membres du comité organisateur qui ont permis aux élèves de rayonner tout au long de cette belle soirée.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE DE FONTAINEBLEAU

Résolution n° CC-120626-3757

ATTENDU l'implication de l'enseignante Mme Danielle Gareau pour la Fondation Charles Bruneau qui l'a soutenue dans son épreuve;

ATTENDU que le projet « Les petites mains » a vu le jour grâce à la collaboration d'un parent, Mme Karine Coulombe, qui a entendu l'appel de l'enseignante;

ATTENDU que les élèves de l'école de Fontainebleau ont peint des toiles sous le thème de la santé;

ATTENDU la grande fête organisée à l'école de Fontainebleau le 20 juin 2012 pour remettre le montant amassé par le projet;

ATTENDU que lors de l'encan silencieux 5 946 \$ ont été amassés et remis à la Fondation Charles Bruneau;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations à Mmes Danielle Gareau et Karine Coulombe pour leur initiative;

D'ADRESSER des remerciements à la direction de l'école de Fontainebleau, à tout le personnel et aux élèves pour leur implication dans cette cause.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – SOIRÉE « HOMMAGE AUX RETRAITÉS »

Résolution n° CC-120626-3758

ATTENDU la tenue de la soirée « Hommage aux retraités » qui a eu lieu au Centre de formation des Nouvelles-Technologies le 6 juin 2012;

ATTENDU que cette soirée haute en couleur a permis de rendre hommage à une centaine d'employés sous le thème « Une Odyssée de la retraite »;

ATTENDU toutes les personnes qui se sont impliquées pour faire de cette soirée un moment inoubliable pour les retraités;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations aux animateurs chevronnés de la soirée, M. Daniel Trempe, directeur à la Direction du service des finances et Mme Lise Delorme, conseillère en communication à la Direction des affaires corporatives et des communications;

D'ADRESSER des félicitations aux membres du comité organisateur et aux bénévoles qui ont été généreux et ont fait de cette soirée un franc succès.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA

Résolution n° CC-120626-3759

ATTENDU que l'école secondaire d'Oka a procédé à sa remise annuelle de prix lors de son Gala méritas haut en couleur le 20 juin 2012;

ATTENDU que cette soirée de gala a mis en évidence les élèves qui se sont dépassés dans leur domaine respectif au cours de la dernière année scolaire, par des remises de prix et des spectacles offerts au public;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADRESSER des félicitations à tous les élèves finissants de l'école secondaire d'Oka;

D'ADRESSER des félicitations à la direction de l'école, au personnel, ainsi qu'aux membres du comité organisateur pour la soirée de Gala méritas.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE CHANTE-BOIS

Résolution n° CC-120626-3760

ATTENDU que le 8 juin dernier se tenait à Trois-Rivières le Gala provincial du sport étudiant, soirée annuelle des méritas étudiants du Québec;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'ADRESSER des félicitations à Samuel Houde, élève de 6^e année de l'école Chante-Bois, pour avoir remporté les grands honneurs. Il a terminé au tout premier rang dans la catégorie « L'élève masculin de 6^e année ayant le mieux concilié le sport et les études ». Samuel représentait toute la région des Laurentides-Lanaudière;

DE REMERCIER l'éducatrice physique, Mme Nathalie St-Jean, et le directeur de l'école Chante-Bois, M. Alain Bleau, quant à leur support dans ce beau projet de détermination.

Adopté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-120626-3761

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

Il est 23 h.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-120626-3762

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

DE LEVER la séance.

Il est 23 h 25.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général